

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.03.2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : 17.03.2022

Etaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, FRANCES Dolorès, KOPP Meriem, GROVA Anna-Maria, BERNHARD Virginie.
Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, PIVEC Denis, DE NICOLO Dominique, FLAUSSE Emmanuel,

Etaient absents : M. HUBER Denis (procuration à M. DE NICOLO Dominique), M. KLOSE Raymond (procuration à M. APPEL Patrick), Mme ZAVARD Elisabeth.

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2022-03-14 : Approbation du compte de gestion 2021. Budget communal.

2022-03-15 : Approbation du compte administratif 2021.

2012-03-16 : Affectation des résultats 2021

2022-03-17 : Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes. Exercice 2021.

2022-03-18 : Approbation du budget primitif communal 2022.

2022-03-19 : Réalisation d'un emprunt de 400 000 € pour les travaux d'investissement 2022.

2022-03-20 : Révision des loyers des logements et garages communaux.

2022-03-21 : Aménagement de l'école maternelle en M.A.M.

Désignation d'un architecte.

2022-03-22 : Forêt communale : programme de travaux sylvicoles. Exercice 2022.

2022-03-23 : Travaux de voirie rue Abbé Freund – approbation devis.

2022-03-24 : Aménagement d'une école maternelle en MAM. Approbation devis.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 22.03.2022

2022-03-14 : Approbation du compte de gestion 2021. Budget communal.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les détails des dépenses, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Considérant la gestion bonne et exacte ;
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2.
 3. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- DECLARE, à l'unanimité de ses membres, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 22.03.2022

2022-03-15 : Approbation du compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. TARILLON Lucien, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2021, dressé par Mme RAMSAIER Simone, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous

- ADOPTE, à l'unanimité de ses membres présents, et sans réserve le compte administratif communal 2021 et arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		70 905.66		202 650.33		273 555.99
Opérations de l'exercice	237 207.01	205.711.31	615 472.84	737 802.01	852 679.85	943 513.32
TOTAUX.....	237 207.01	276 616.97	615 472.84	940 452.34	852 679.85	1 217 069.31
Résultats de clôture...		39 409.96		324 979.50		364 389.46
Restes à réaliser...	117 996.00	24 000.00			117 996.00	24 000.00
TOTAUX CUMULES	355 203.01	300 616.97	615 472.84	940 452.34	970 675.85	1 241 069.31
Résultats Définitifs	54 586.04			324 979.50		270 393.46

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 22.03.2022

2022-03-16 : Affectation des résultats 2021

Les membres du Conseil Municipal,

- Après avoir approuvé le compte administratif 2021 dressé par Madame le Maire, le compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal,
- Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 324 979.50 Euros
- DECIDE d'affecter cet excédent comme suit :
 - Virement à la section d'investissement au compte 1068 : 100 000 €
 - Affectation à l'excédent reporté au compte 002 : 224 979.50 €

2022-03-17 : Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes. Exercice 2021.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année de voter et éventuellement modifier les taux applicables aux bases d'imposition, en vue d'obtenir le produit fiscal global pour l'année 2022.

Elle expose à l'Assemblée délibérante que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Moselle, ce taux pour l'année 2021 s'élevait à 14.26 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2022 équivalant au taux global appliqué en 2021 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 30.86 %, correspondant à l'addition du taux 2021 de la commune, soit 16.66 % et du taux 2021 du département, soit 14.26 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2022 le niveau voté par la commune en 2021, à savoir 60.00 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- Décide de maintenir les taux appliqués en 2021 et d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.86 %.
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.00 %

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 22.03.2022

2022-03-18 : Approbation du budget primitif communal 2022.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des finances, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) Dépenses : 928 900 €
- b) Recettes : 928 900 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Dépenses : 750 110 €
- b) Recettes : 750 110 €

2022-03-19 : Réalisation d'un emprunt de 400 000 € pour les travaux d'investissement 2022.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de contracter un emprunt de 400 000 € conformément aux prévisions budgétaires pour financer les différents travaux d'investissement 2022.

Trois organismes ont été consultés : La Caisse d'Epargne, La Banque Postale et le Crédit Mutuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de contracter un emprunt de 400 000 Euros (quatre cents mille Euros) auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 0.90 %, sur une durée de 25 ans avec une périodicité de remboursement trimestrielle.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 22.03.2022

2022-03-20 : Révision des loyers des logements et garages communaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de ne pas augmenter, cette année, les loyers des logements et garages communaux, soit de les maintenir comme suit :

- DE SOUSA José	garage Place de la Fontaine	34.30 €
- THIEBAUT Christian	1 A Place Arthur ALBERT	530.00 €
- REEB Jessica	1 B Place Arthur ALBERT	530.00 €

2022-03-21 : Aménagement de l'école maternelle en M.A.M. Désignation d'un architecte.

Dans le cadre de l'aménagement de l'école maternelle du haut en Maison d'assistants maternels avec mise en conformité de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les 2 devis d'honoraires d'architecte pour la réalisation du dossier de permis de construire et de modification d'un ERP.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la proposition d'honoraires du cabinet ESPACE ARCHITECTURE de SAINT-AVOLD pour un montant de 3 940 € H.T. soit 4 740.00 € T.T.C.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

2022-03-22 : Forêt communale : programme de travaux sylvicoles. Exercice 2022.

Monsieur APPEL Patrick, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée le devis des travaux sylvicoles, qu'il y a lieu de réaliser en 2022, dans le cadre de l'aménagement forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'approuver le devis présenté par l'Office National des Forêts
- AUTORISE Madame le Maire à signer le document établi à cet effet
- DIT que les crédits nécessaires au financement des dépenses, estimées à 4 318.83 € H.T. ventilées comme suit :
 - Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur 983.62 € H.T.
 - Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue 1 765.70 € H.T.
 - Nettoiement manuel en plein de régénération de chêne 1 569.51 € H.T.

Sont inscrits au budget de l'exercice en cours, articles 61524 et 2117

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 22.03.2022

2022-03-23 : Travaux de voirie rue Abbé Freund – approbation devis.

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, fait lecture de l'offre reçue par l'entreprise EUROVIA de Forbach pour la réfection de la voirie rue Abbé Freund qui se monte à

30 790.07 € H.T. soit 36 948.08 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE le devis présenté par EUROVIA de Forbach comme énoncé ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 – c/2151 Pg 2102

2022-03-24 : Aménagement d'une école maternelle en MAM. Approbation devis.

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les devis vus par la commission des travaux, pour les différents aménagements de l'ancienne école maternelle en M.A.M.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE les devis suivants :
 - OK ELECT (électricité) pour un montant de 13 475.00 € H.T. 16 170.00 € T.T.C.
 - ZEHNACKER (caches radiateurs) pour un montant de 3 360.00 € H.T. 4 032.00 € T.T.C.
 - ESTEVES (mur sous préau) pour un montant de 8 662.00 € H.T. 10 394.40 € T.T.C.
 - PEINTURE FK (revêtement sol) 11 280.00 € H.T. 13 536.00 € T.T.C.
 - PEINTURE FK (ravalement façade) 14 997.70 € H.T. 17 997.24 € T.T.C.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les devis
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 c/2313 pg 2201

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30